

95B2777

IDF – Expertise & Conseil

Société anonyme au capital de 38.112,25 €
Siège social : 50-52, rue Pottier 78150 LE CHESNAY

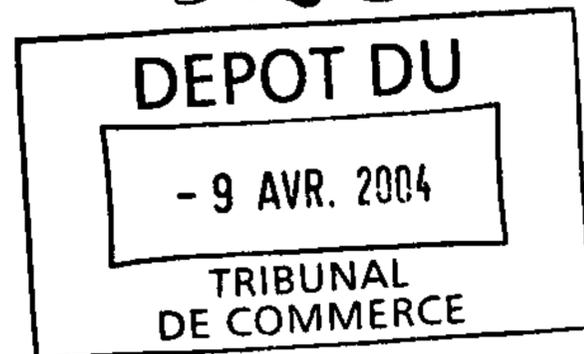
RCS Versailles B 402 889 794

PN -> 12.2.04
L, CA.

5053

Séance du conseil d'administration

du 12 février 2004



Procès-verbal

L'an deux mille quatre,
Et le 12 février à onze heures trente,
Les membres du conseil d'administration se sont réunis, au siège de la société, sur convocation de leur Président.

Sont présents et ont élargé le registre des présences :

Monsieur Yves KERVEILLANT, Président du Conseil d'administration,
Monsieur Alain OUANICHE, représenté par Monsieur Yves KERVEILLANT
Monsieur Jean MARIE, administrateur.

Le cabinet GEREC représenté par Monsieur Denis Cocito, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Yves KERVEILLANT préside la réunion. Il constate que le conseil peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

Monsieur Yves KERVEILLANT rappelle l'ordre du jour et met aux voix les résolutions suivantes :

Examen & arrêté des comptes annuels au 31 août 2003

Un exemplaire des comptes annuels est remis à chaque assistant. Les principaux postes en sont commentés et le Président répond aux questions qui lui sont posées.

Après en avoir délibéré, le conseil, décide d'arrêter définitivement, tels que présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2003, se soldant par une bénéfice de 132 737 € et de se soumettre à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Proposition d'affectation du résultat

Le conseil, sur proposition de son Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 132 737 €, au compte « report à nouveau ».

uk

E3

Cooptation d'un nouvel administrateur

Le conseil après avoir examiné la proposition du Président, décide de coopter en qualité de nouvel administrateur, Monsieur François BOUEIL, demeurant à Vélizy (78140), 24 rue Louis Girard, à compter de ce jour et ce jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale.

Démission d'un administrateur

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Alain OUANICHE de ses fonctions d'administrateur.

Renouvellement de mandat d'administrateurs

Le conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Yves KERVEILLANT arrive à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire, propose de porter à son ordre du jour le renouvellement du mandat de cet administrateur.

Mise en harmonie des statuts dans le cadre des dispositions de la loi n° 2001 420 du 15 mai 2001

Le Président rappelle que, dans le cadre de la loi n° 2001 420 du 15 mai 2001, la direction générale de la société peut désormais être assurée soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le conseil d'administration décide de proposer la modification des statuts ainsi que leur mise en conformité avec les nouvelles références du Code de Commerce et les dispositions de la loi n° 2001 420 du 15 mai 2001.

Convocation des actionnaires en assemblée

Le conseil, sur proposition de son Président, décide de convoquer les actionnaires, au siège social, en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE, le 26 avril 2004 à 11 h 30, avec l'ordre du jour suivant :

- Assemblée Générale Ordinaire

- rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2003 et sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce
- approbation desdits comptes annuels et conventions ; affectation des résultats ; quitus au conseil d'administration,
- confirmation de mandat d'administrateur,
- renouvellement du mandat d'un administrateur,
- questions diverses.

- Assemblée Générale Extraordinaire

- Mise en harmonie des statuts avec la Loi NRE
- Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs en vue d'établir les formalités

Rapports – résolutions

Le conseil arrête le projet de son rapport, ainsi que le texte de résolutions qui seront présentées à l'assemblée mixte et confère à son Président tous pouvoirs pour convoquer les actionnaires, conformément à la loi.

uk

F 3

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 30.

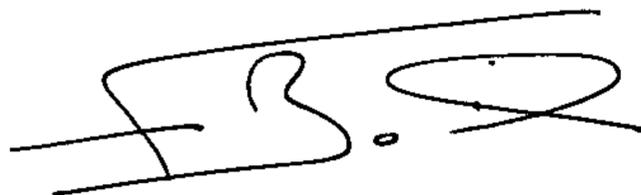
Le Président

Un administrateur

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a smaller, more intricate flourish below it.

*Bon pour acceptation des fonctions
d'administrateur*

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a smaller flourish.